

Documents sauvegardés



© 2025 Nouvel Obs.com. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

0u0SSGq1wTN-hnixm3R8PL4x4BXWY-jjZvXvExjvZyQPapvXx8HzMP6LHQ2uMXP-DMIOGpDQs2M5lbyKRVo252QMjYy

news:20250918-OA-edd*cnoco*c20250918*c20250918Obs107783

Nom de la source

Le Nouvel Obs (site web)

Jeudi 18 septembre 2025

Type de source

Presse • Presse Web

Le Nouvel Obs (site web) •

1412 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

« Combien de victimes supplémentaires va-t-il falloir ? » Le coup de pression des Français pour la santé environnementale

« Combien de victimes supplémentaires va-t-il falloir ? » Le coup de pression des Français pour la santé environnementale

Au coeur de l'été, plus de 2 millions de personnes ont demandé l'abrogation de la loi Duplomb, qui prévoit de réautoriser un insecticide interdit depuis 2018. Un front citoyen qui a mis en lumière la montée en puissance de préoccupations nouvelles dans la population.

Crâne nu, visage émacié, lèvres rouges, elle est la « tête du cancer » - ce sont ses propres mots - qui regarde les députés voter la loi Duplomb. Ce 8 juillet, le texte controversé, qui prévoit de réautoriser l'acétamipride, un pesticide néonicotinoïde interdit en France depuis 2018, est adopté avec 316 voix « pour ». Et Fleur Breteau, présente dans les tribunes de l'hémicycle à l'invitation du groupe Ecologiste et Social, ne peut s'empêcher de se lever et de crier, en pointant du doigt les parlementaires : « Vous êtes les alliés du cancer et nous le ferons savoir ! » Quand le texte avait été présenté au Sénat en janvier, cette consultante de 50 ans, qui a un temps milité chez Greenpeace, entamait une

chimio pour lutter contre son deuxième cancer en quatre ans, un à chaque sein. Sous perfusion, elle découvre que les sénateurs l'ont validé alors que 1 200 médecins et scientifiques, dans une lettre ouverte, s'y opposent et que des toxicologues parlent d'un produit dangereux, présentant un risque pour la santé humaine. Fleur Breteau est horrifiée. Autour d'elle, le crabe frappe comme une épidémie : sa soeur, son meilleur ami décédé l'an dernier... Dans les couloirs de l'hôpital Gustave-Roussy, à Villejuif (Val-de-Marne), elle croise un enfant malade, une femme enceinte, un jeune de 19 ans souffrant d'un cancer du cerveau inopérable. Cette anomalie lui « fout la rage ». D'un souffle, elle lance le collectif Cancer Colère pour « politiser » cette maladie en s'attaquant à ses causes structurelles. « Avec la loi Duplomb, on nous impose d'accepter le risque grandissant de cancers », fulmine-t-elle. La vidéo de son coup d'éclat à l'Assemblée ne tarde pas à tourner sur les réseaux sociaux. Fleur Breteau devient le visage de la contestation contre la proposition du sénateur Les Républicains. Et incarne cette préoccupation nouvelle pour la santé environnementale qui traverse toute la société.

« On joue au magicien pour les cultures et à l'apprenti sorcier avec les personnes » : quels sont les vrais dangers des pesticides ?

Fleur Breteau n'est pas la seule à être en colère. En plein coeur de l'été, alors que le chassé-croisé des vacanciers a débuté, plus de 2 millions de personnes tapent leurs identifiants FranceConnect pour signer sur le site de l'Assemblée nationale une pétition exigeant l'abrogation « immédiate » de la loi. Deux millions, c'est autant que de bulletins LR déposés dans les urnes aux dernières législatives... Du jamais-vu. La vague n'est pas déclenchée par une ONG écolo, mais par une étudiante de 23 ans, Eléonore Pattery, « future professionnelle de la santé environnementale », qui n'est affiliée à aucun parti et décline toutes les demandes d'interviews pour rester dans l'ombre. La pétition, déposée deux jours après le vote, est propulsée par des influenceurs et des personnalités, relayée par des associations de défense de l'environnement, et rassemble bien au-delà des cercles militants habituels. Il faut dire que la loi fait l'objet d'une intense mobilisation : pas moins de 22 sociétés savantes médi-

Documents sauvegardés

cales, la Ligue contre le Cancer, le conseil scientifique du CNRS, 20 mutuelles et groupes mutualistes ou encore le Conseil national de l'Ordre des Médecins, pour ne citer qu'eux, se sont érigés contre. Retournement sur les pesticides La loi a beau entériner plusieurs reculs écologiques, elle est soutenue par le gouvernement et n'a pas fait l'objet d'un débat en séance plénière au Palais-Bourbon, mais d'une discussion à huis clos, en commission mixte paritaire. Un passage en force qui a fortement heurté une partie de l'opinion. « La loi Duplomb a eu un côté contre-productif : en allant tellement loin, elle a déclenché un ras-le-bol », observe Franck Rinchet-Girollet, porte-parole de l'association Avenir Santé Environnement et père d'un garçon en rémission d'un cancer pédiatrique. Lui qui vit sur la plaine céréalière d'Aunis, près de La Rochelle (Charente-Maritime), fustige une loi « rétrograde » et le grand retournement de la France sur les pesticides, alors même que les connaissances scientifiques sur leurs effets se précisent. Il insiste : « Notre combat n'est pas dirigé contre les agriculteurs, mais il vise à ce que l'Etat, qui permet la mise sur le marché de ces produits, prenne enfin ses responsabilités. » Près de Nantes, Laure Marivain, une ancienne fleuriste qui a perdu sa fille Emmy, atteinte d'un cancer, intoxiquée in utero aux pesticides présents dans les fleurs, s'est elle aussi mobilisée. « La lecture de la proposition de loi m'a mise très en colère : de qui se moque-t-on ? Combien de victimes supplémentaires va-t-il falloir pour qu'on arrête ? » Assise dans les tribunes de l'Assemblée le jour du vote, elle reste marquée par le mutisme des partisans du texte sur la santé publique. « Il est le reflet d'un fossé désormais bien visible entre ce que défend une majorité au Parlement et les

attentes de la société », ajoute-t-elle. La pétition examinée à l'Assemblée La santé, de fait, est devenue le principal enjeu de la loi alors que le texte déposé par le sénateur LR Laurent Duplomb, ancien représentant de la FNSEA en Haute-Loire, visait à « lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ». Outre la réintroduction du pesticide interdit, censurée par le Conseil constitutionnel depuis, la loi facilite la construction d'ouvrages de stockage d'eau ou encore l'agrandissement de bâtiments d'élevage... Mais c'est l'acétamipride, une substance parmi tant d'autres sur le marché, autorisée dans d'autres pays européens, qui a catalysé l'attention. Comme un symbole. Députée écologiste à l'origine de l'amendement interdisant les pesticides néonicotinoïdes, introduit dans la loi biodiversité de 2016, Delphine Batho raconte au « Nouvel Obs » avoir alerté très tôt les associations environnementales avec lesquelles elle a noué des liens (Agir pour l'Environnement, Générations futures, Pollinis...). « J'étais alors persuadée qu'il fallait s'attaquer à la loi Duplomb via les enjeux de santé publique plutôt que par un débat sur le modèle agricole pour permettre à la société civile de s'emparer du sujet. Cela concerne toutes les catégories sociales, tous les électors... Il y a la place pour une importante mobilisation. » Le succès de la pétition a mis en lumière cette montée en puissance des préoccupations de santé environnementale. Elles résonnent avec la progression de certaines maladies comme le cancer, dont nous sommes tous témoins, et avec la dégradation, de plus en plus visible, de l'environnement et ses effets sur la santé (pollution aux PFAS, de l'eau). Les inquiétudes autour des dangers des pesticides ne sont bien sûr pas nouvelles : elles remontent aux années 1960 et à

la publication, aux Etats-Unis, du best-seller de Rachel Carson, « Printemps silencieux ». Au début des années 2000, en France, les victimes des pesticides ont pour la première fois des visages : un mouvement social d'agriculteurs émerge et l'Etat reconnaît, peu à peu, plusieurs maladies professionnelles liées aux pesticides. Le combat s'étend quand, à leur tour, les riverains de cultures traitées s'interrogent sur des liens avec leurs problèmes de santé. Aujourd'hui, l'inquiétude a gagné du terrain, que l'on vive ou non près des champs. Pour l'écologie politique, le front citoyen contre la loi Duplomb est un démenti au « backlash écolo » - cette hostilité aux mesures en faveur de l'environnement - et au défaitisme ambiant. Du côté de la société civile, la promulgation, le 11 août, de la loi Duplomb, même sans l'acétamipride, ne sonne pas l'arrêt de la mobilisation, au contraire. Le 17 septembre, la commission des Affaires économiques a voté l'examen de la pétition devant ses membres. Hélène Laporte, députée Rassemblement national, favorable à la loi, a été nommée rapporteuse. Laurent Duplomb pourrait, lui, revenir avec une nouvelle proposition.

[De Nicolas Hulot à la loi Duplomb... Comment la lutte contre les pesticides a été torpillée](#)

En attendant, avec plus de 600 demandes de ralliement et d'ouverture d'antennes partout en France, le collectif Cancer Colère est en train de se structurer. Les associations et collectifs de victimes liées aux pesticides se sont aussi rapprochés, dans une alliance inédite. Tous se retrouveront le 20 septembre à La Rochelle, « hotspot » de la lutte pour la santé environnementale, pour appeler - de nouveau - à sortir des pesticides.

Documents sauvegardés

« En tant que malade, cette puissance citoyenne m'a fait un bien extraordinaire : je me suis sentie beaucoup moins seule », témoigne Fleur Breteau. Laure Marivain partage cette lueur d'espoir : « Ça y est, on est en route vers un vrai changement. »

Cet article est paru dans Le Nouvel Obs (site web)

<http://tempsreel.nouvelobs.com>